



Persévérez dans votre témoignage

Communion mondiale d'Églises réformées

Appelés à la communion, engagés pour la justice

Invitation à l'Assemblée Générale de 2025

Nous donc aussi, puisque nous sommes entourés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance l'épreuve qui nous est proposée. —Hébreux 12:1 (traduction Segond 21)

Salutations au nom du Christ,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 27ème Assemblée Générale de la Communion Mondiale d'Églises Réformées se tiendra à Chiang Mai, en Thaïlande, en octobre 2025, accueillie par l'Église du Christ en Thaïlande avec le soutien d'autres églises membres d'Asie.

Repoussée d'un an en raison de la pandémie de COVID, l'Assemblée Générale de 2025 se tiendra au cours d'une année importante pour la Communion, le 150ème anniversaire de notre fondation en tant qu'« Alliance des Églises réformées du monde entier adhérant à l'ordre presbytérien ». Nous nous réjouissons de fêter cet anniversaire tout en entrant dans un monde post-pandémique où les défis qui se posent à nous sont plus grands que jamais.

Le thème du Conseil, « Persévérez dans votre témoignage » (inspiré de Hébreux 12:1), guidera notre rassemblement et constitue un puissant appel biblique à rester fidèles à la foi que nous avons en Jésus-Christ et à continuer à lutter pour la promesse d'une vie abondante pour tous.

Nous restons attachés à l'équilibre entre les sexes demandé par l'Assemblée Générale de 2010 et réalisé lors de l'Assemblée Générale de 2017. Lorsque vous réfléchirez à la composition de votre délégation, n'oubliez pas tous les mandats prévus par la Constitution, y compris les représentants non-ordonnés et les jeunes dirigeants (voir la page d'information sur la composition des délégations ci-jointe pour plus de détails).

Comme le veut la tradition, nous invitons votre Église à apporter une contribution spéciale pour la tenue de l'Assemblée Générale. Nous comptons sur les membres pour faire un don supplémentaire équivalent à leur cotisation annuelle pour l'Assemblée Générale. Nous attendons également des dons pour un « Fonds de participation juste » qui permettra à tous les membres d'être présents, quelle que soit leur situation financière, ainsi qu'un parrainage pour certains éléments de l'Assemblée. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées dans une lettre séparée.

Nous vous remercions pour votre engagement en faveur de la Communion et vous demandons de garder dans vos prières notre travail et en particulier les préparatifs pour l'Assemblée Générale de 2025.

Les dernières informations sur l'Assemblée Générale 2025 sont disponibles ici : wrc.ch/gc2025

Que Dieu vous bénisse,

Hanns Lessing
Secrétaire général par intérim
au nom du secrétariat général collégial

Najla Kassab
Présidente



Persévérez dans votre témoignage

Communion mondiale d'Églises réformées

Appelés à la communion, engagés pour la justice

Assemblée Générale 2025 : Page d'information sur les délégations

Composition

Selon la Constitution de la CMER, le nombre de délégués votants dépend de la taille de l'église membre :

- Jusqu'à quatre délégués votants pour les églises comptant jusqu'à 300 000 membres
- Jusqu'à six délégués votants pour les Églises de 300 001 à 1 000 000 de membres
- Jusqu'à huit délégués votants pour les églises comptant 1 000 001 membres ou plus.

En outre, chaque délégation doit respecter l'équilibre entre les sexes, la moitié au maximum peut être composée de ministres du culte et au moins un membre doit être âgé de trente ans au maximum au moment de la convocation de l'assemblée (pour les délégations composées de plusieurs personnes).

Tarifs et prix

Il y a deux catégories de frais d'inscription :

- Pour un délégué non subventionné : 500 euros
- Pour un délégué subventionné : 300 euros (voir ci-dessous pour plus d'informations)

Les frais d'inscription couvrent une grande partie des coûts de fonctionnement de l'Assemblée Générale, y compris la location de salles, l'équipement, la traduction et l'interprétation, l'impression, le soutien du personnel supplémentaire, etc. Les frais d'inscription ne couvrent pas les frais de repas, d'hébergement ou de voyage. Des précisions sur les repas et l'hébergement seront fournies ultérieurement.

Subventions

Afin que les délégués puissent participer quelle que soit leur situation financière, des subventions seront offertes pour couvrir les frais de voyage, de nourriture et de logement. Ces subventions seront accordées prioritairement afin de garantir la conformité des mandats aux dispositions constitutionnelles relatives à la composition des délégations.

Un délégué qui souhaite bénéficier de subventions doit payer les frais d'inscription de 300 euros ainsi qu'une contribution de 700 euros, soit un total de 1000 euros.

Inscription

Pour inscrire une délégation à l'Assemblée Générale, une église membre doit être en règle avec la Communion, ce qui implique d'être à jour dans le paiement de ses cotisations. Pour connaître la situation des paiements de votre église, veuillez envoyer un mail à Anna Krüger : anna.krueger@wrcr.eu.

Au début de l'année 2024, une lettre sera envoyée aux membres pour leur demander de soumettre leur choix de délégués pour l'Assemblée Générale de 2025. Une fois que chaque délégation aura été vérifiée pour s'assurer de son éligibilité constitutionnelle, les autres aspects du processus d'inscription commenceront.